

Publié le 31/01/2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Sylvain sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Jacques-Yves OUIIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE, Laurence MAUREY, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, M. Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléant de Henri LEHUGEUR), Daniel BUISSON, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Mme Céline LEGRIGEOIS, MM. Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN (pouvoir à Gilbert GEMY), M. Thomas LEROY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mmes Marianne TURPIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Ann BAUGAS, Nathaly MONROCC (pouvoir à Régine ÉNÉE), Florence SERANDOUR (pouvoir à Didier LEMONNIER), MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Henri LEHUGEUR, Mmes Coralie ARRUEGO (pouvoir à Daniel BUISSON), Christel POIROT (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER).

Absents: MM. Eric DUVAL, William HERFORT et Stéphane CASTEL.

Secrétaire de séance : Mme Alexandra LEPINAY

Date de convocation :
16.01.2025
Date d'affichage
16.01.2025

Nombre de conseillers :
Présents 32
Titulaires 30
Suppléants 2
Pouvoirs 8
Votants 40

Quorum 23

Délibération n° 2025 / 9

Objet : Développement économique - Accord-cadre composite pour la réalisation d'études préalables à la création d'une ZAC sur la commune de Moul-Chicheboville : avenant n°1

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 25 avril 2024, a attribué l'accord-cadre composite pour la réalisation d'études préalables à la création de la ZAC de la Dolomède au groupement conjoint composé de la SAS Atelier LD, mandataire, de la SAS Cabinet Lamy Environnement, de la SAS Expertise Urbaine et de l'EURL Biodiversit'up pour un montant de 76 075 € HT toutes tranches comprises. Il convient d'établir un avenant n°1 afin de prendre en compte une moins-value financière sur le marché ainsi qu'une prolongation des délais d'exécution.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide la passation, à l'accord-cadre composite pour la réalisation d'études préalables à la création de la ZAC de la Dolomède au groupement conjoint composé de la SAS Atelier LD, mandataire, de la SAS Cabinet Lamy Environnement, de la SAS Expertise Urbaine et de l'EURL Biodiversit'up pour un montant de 76 075 € HT toutes tranches comprises, d'un avenant n°1 afin de prendre en compte une moins-value financière sur le marché de 450 € HT ainsi qu'une prolongation des délais d'exécution de deux mois.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Alexandra LEPINAY



Le Président,
Philippe PESQUEREL